

DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2023

La directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations

### **Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Claudine HURMAN, directrice de l'Innovation et des Infrastructures des Marchés financiers et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Alexandre STERVINO, adjoint à la directrice, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction de l'Innovation et des Infrastructures des Marchés financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Claudine HURMAN et de M. Alexandre STERVINO, M<sup>me</sup> Claudine HURMAN peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 3 mars 2023

Emmanuelle ASSOUAN